

## *Le modèle britannique fait des émules parmi les dirigeants français à Londres*

**Un rapport rédigé par des dirigeants français travaillant au Royaume-Uni préconise plusieurs mesures pour que la France puisse comme la Grande-Bretagne atteindre le plein-emploi.**

### **DE NOTRE CORRESPONDANTE À LONDRES.**

Alors qu'elle a connu un sous-emploi massif dans les années 1980, la Grande-Bretagne affiche aujourd'hui un taux de chômage de 4,7 % et un taux d'activité de 72 % (contre 62 % pour la France). Quant aux « travailleurs pauvres » qui y seraient légion, « *c'est oublier que c'est le nombre des chômeurs, des CDD et des temps partiel involontaires qui sont la vraie précarité* », affirme un groupe de patrons et cadres dirigeants français travaillant au Royaume-Uni. Membres de la section des conseillers du commerce extérieur, ils se sont réunis en cercle de réflexion, le Cercle d'outre-Manche, pour comprendre comment le modèle britannique parvenait, à moindres frais, à de meilleurs résultats en matière d'emploi.

#### **Plus de souplesse**

Dans un rapport intitulé « Sous-emploi français, plein-emploi britannique : un paradoxe bien peu cordial », ils avancent une conclusion classique : il faut plus de souplesse sur le marché du travail français. « *Là où la France s'attache à protéger le "droit à l'emploi", le Royaume-Uni cherche avant toute chose à améliorer l'offre de travail afin de nourrir l'activité et l'attractivité du pays.* » Ils préconisent donc de revaloriser le travail, d'assouplir - mais non de supprimer - les procédures de licenciement vécues en France comme un traumatisme, et d'encourager la reprise d'un emploi en éliminant les « *trappes à pauvreté* », que constitue la perte de certaines allocations lors du retour à la vie active. Et, remarquent-ils, le plein-emploi contraint les patrons britanniques à améliorer les conditions de salaires pour garder leurs employés.

La deuxième série de réformes préconisées par le cercle concerne la fiscalité. Il considère les règles appliquées en France complexes et peu pratiques. Et juge même que le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est un vrai avantage compétitif. En outre, il propose que l'administration fiscale ait une attitude coopérative vis-à-vis des entreprises et que la présomption de bonne foi domine, dans l'esprit d'une « *relation de prestataire de services à client* ». Les auteurs du rapport conseillent aussi de relever le défi de l'apprentissage de l'anglais, jugé insuffisant. La France, notent-ils, possède les infrastructures et les atouts structurels nécessaires à sa réussite économique. C'est en s'attaquant aux comportements et à l'environnement économique et culturel qu'elle doit pouvoir rattraper aisément son retard sur la Grande-Bretagne.

**MARIE-LAURE CITTANOVA**